

ACCUEIL JEUNESSE 12 – 17 ANS LES BALMES DAUPHINOISES



REGLEMENT INTERIEUR

PRESENTATION

L'ACCUEIL JEUNESSE 12 - 17 ANS, DES BALMES DAUPHINOISES à SALAGNON est géré par Léo Lagrange Centre Est situé 66 cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE cedex.

Cet accueil s'inscrit dans la continuité de la prise en charge déjà proposée, Petite Enfance, et Accueil de Loisirs Sans Hébergement. La découverte, moteur essentiel, des différentes actions éducatives menées dans ce nouvel espace favorise le développement et l'épanouissement de chacun des jeunes accueillis dans un climat de respect mutuel, de sécurité affective et physique. Enfin, cette nouvelle proposition de loisirs éducatifs à destination de la jeunesse fait du Pôle Enfance, « LE POLE ENFANCE JEUNESSE ».

LE HUB LEO, à destination des 12/15ans, est un Accueil de Loisirs.

L'ESPACE JEUNE, à destination des 15/17ans, est un espace d'écoute, de communication, de création et réalisation de projets.

Chaque espace à ses particularités, le nombre de place est limité.

1. ORGANISATION GENERALE

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont placés sous l'autorité des services de la jeunesse, des sports et de la vie associative du Ministère de la Cohésion Sociale. Une législation précise et rigoureuse cadre le fonctionnement de ces structures.

2. FONCTIONNEMENT

LE HUB LEO (12/15 ans)

- Accueil le mercredi après-midi, de 14h00 à 18h00.
- Accueil vacances scolaires, de 8h00 à 18h00.
- Permanence au collège de Saint-Chef, une fois par semaine.
- Séjours, de 3 à 5 jours.

L'accueil sera fermé les jours fériés, sauf si ce dernier est inclus dans un séjour.
Le repas, et le goûter sont fournis par l'accueil.

L'ESPACE JEUNE (15/17 ans)

- Espace rencontre, 1 fois par semaine à la rencontre des jeunes sur le territoire.
- Espace moteur de projet, les jeudis soir pendant 3 heures, selon un planning établi.
- Espace actions, 1 fois par mois, sortie en week-end selon les projets.
- Séjours, de 3 à 5 jours.

3. MODALITE D'INSCRIPTION

LE HUB LEO et L'ESPACE JEUNE sont ouverts aux jeunes de 12 à 17 ans en deux accueils différents.
LES ESPACES sont accessibles prioritairement:

PERIODE	HORAIRES	Entrée échelonnée	Retour échelonné
Journée complète	8h00 à 18h00	08h00 à 08h45	17h30 à 18h00
Demi-journée Après-midi (sans repas)	14h00 à 18h00	13h30 à 14h00	17h30 à 18h00

- Aux jeunes résidants sur le territoire de la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises.
- Aux jeunes investis, en amont, aux projets.

Dans l'idéal, à l'ensemble des jeunes, avec un système de rotation sur les activités.

Le dossier administratif doit être complété avant le premier accueil du jeune, par la mère, le père ou le tuteur légal.

Un rendez-vous peut être sollicité auprès de la direction.

Il est important que les parents soient joignables à tout moment.

☞ Pour les mercredis

- ✓ Les inscriptions se font deux semaines avant minimum.
- ✓ Les demandes sont à retirer et déposer au site de SALAGNON ou dans les différents espaces jeunes.

Nous vous informerons des possibilités d'accueil dans la limite du potentiel de chaque espace.

☞ Pour les vacances

Les inscriptions débutent un mois avant la période et se terminent une semaine avant le début des vacances.

- ✓ Les permanences d'inscription auront lieu :
 - Au collège de Saint-Chef les mardis de 11h à 14h00 (à venir)
 - Sur les différents espaces jeunes (à venir)
 - A SALAGNON, de 14h à 17h les mardis et jeudis.

4. DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ Documents administratifs nécessaires :
 - Photocopie des vaccinations à jour ;
 - Attestation d'Allocataire CAF, MSA ou autre régime ;
 - Copie attestation assurance en responsabilité civile pour l'année en cours ;
 - Copie attestation feuille vitale mise à jour ;
 - Certificat de natation 50 mètres (piscine...);
 - Justificatif de domicile datant de – 3 mois.



5. TARIFS

Tableau récapitulatif des participations financières de 2014

QF	<800	801 à 1400	>1401
Mercredi et Vacances scolaires	1.23€	1.74€	2.25€
Mini séjour	2.64€	3.80€	5.48€

LE HUB LEO

Journée sérénité : une journée de 10h
Liberté : demi-journée sans repas de 4h

L'ESPACE JEUNE

Espace moteur : construction de projet 3h
Espace actions : sortie demi-journée 4h
sortie journée/ soirée avec repas : 8h

L'annulation, hors délai de prévenance, de toute réservation restera facturée.

Attention, un horaire particulier peut être imposé les jours de Sortie.

Exemple : Sortie Montagne, départ 08h00, retour 18h15

6. MODES DE REGLEMENT

Différents modes de règlement sont acceptés :

- Les chèques bancaires,
- Les chèques vacances ANCV,
- Les Bons vacances CAF pour les séjours à partir de 5 jours, organisés sur le territoire français,
- Les aides des Comités d'entreprise sur présentation d'un justificatif de prise en charge,
- Toute autre aide sur présentation d'un justificatif de prise en charge qui confirme le règlement à l'organisateur,
- Les chèques emploi service aux usagers (CESU).

7. FACTURATION

- ✓ Pour les mercredis, la facture est délivrée mensuellement, payable en fin de mois sur les jours et les horaires réservés.
- ✓ Une annulation d'inscription donnera suite à une régularisation uniquement si le délai de prévenance est respecté. (Minimum 7 jours à l'avance et si elle demeure exceptionnelle).
- ✓ Attention : seules 4 annulations maximum dans l'année scolaire seront acceptées.
- ✓ Pour les vacances, le règlement se fait lors de l'inscription. Une inscription est validée dès lors que la famille réceptionne un reçu ou une facture acquittée.
- ✓ Un délai de 7 jours est accordé pour la remise du document médical.

8. ANNULATION / ABSENCE

Toute annulation doit être effectuée par écrit ou par mail une semaine avant l'accueil du jeune sinon la ou les réservations resteront due(s).

Il est possible d'ajouter une ou plusieurs prestations par la suite (dans la limite des places disponibles).

Toute annulation de présence pour raison médicale doit être justifiée sous 8 jours pour bénéficier de la déduction de la réservation.

Toute absence doit être signalée dans les délais.



9. SANTE

L'équipe tient compte des différences. Elle peut proposer un accueil adapté à un jeune porteur d'un handicap dans la limite des capacités de l'accueil en collectivité.

Les modalités d'accueil des jeunes porteurs d'un handicap ou de maladie chronique sont définies avec la famille et en collaboration avec les travailleurs médico-sociaux. L'élaboration d'un projet individuel d'intégration peut être mise en place.

Tout jeune accueilli doit être à jour des vaccinations obligatoires.
Un certificat médical sera réclamé en cas de contre-indication à un vaccin.

Tout jeune qui, à son arrivée, présente des symptômes de maladie, (forte fièvre, éruption cutanée, maladie contagieuse) ne peut être accepté.

Il est important de signaler toute allergie médicamenteuse ou alimentaire sur la fiche de renseignement.

Pour tout jeune soumis à un traitement médical durant la prise en charge, il est demandé l'ordonnance du médecin traitant pour l'administration de ce traitement.

Les parents sont prévenus si leur enfant présente une température supérieure à 38° ou des symptômes inhabituels.

En cas d'accident et d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés. Ils prennent les dispositions nécessaires.

Les parents sont avertis immédiatement, ils doivent donc toujours être joignables.

Si dans la famille (parents, frères ou sœurs), il survient une maladie contagieuse, la déclaration doit être faite immédiatement à la direction afin que toutes les dispositions sanitaires soient prises.

10. REGLES DE VIE

Dans un but éducatif, il sera nécessaire aux jeunes de participer à deux activités sur place pour bénéficier d'une activité dites de consommation (ex : laser game, karting...). Ceci pour permettre à L'ACCUEIL JEUNESSE de ne pas être considéré uniquement comme un espace de consommation supplémentaire mais bien un espace de projets.

L'ACCUEIL JEUNESSE se déroule dans un cadre LAÏC, toute personne doit être respectée quel que soit son âge, son statut, son origine sociale et culturelle.

Incivilités, violences verbales ou physiques, non-respect du cadre de fonctionnement et de sécurité entraîneront systématiquement une rencontre avec les parents.

Des sanctions seront appliquées chaque fois que nécessaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du jeune.

11. EFFETS PERSONNELS

L'ACCUEIL JEUNESSE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels (téléphone, MP3, bijoux...).

Pour les consoles de jeux, MP3, et autres appareils numériques il est fortement conseillé de réserver leur usage au sein du domicile.

12. RESPONSABILITE

Le jeune ne peut quitter l'accueil qu'en compagnie de personnes autorisées (fiche d'inscription) et qu'après avoir prévenu une personne de l'équipe d'animation, sauf cas contraire stipulé dans la fiche d'inscription annuelle.



les personnes autorisées par les parents, la direction informée prendra les dispositions nécessaires et en avertira les autorités compétentes (mairie, gendarmerie ...).

13. AUTORISATION

Pour l'ensemble des jeunes :

- Une autorisation au droit à l'image, pour la parution éventuelle de photos ou vidéos dans les journaux locaux, ou pour notre communication.

Pour les jeunes de moins de 16 ans :

- Une autorisation de droit de sortie, afin que les jeunes puissent être autonomes après leur prise en charge au sein du centre au cas échéant le nom du responsable qui le prendra en charge.

TABAC

Nos espaces jeunes ne sauraient encourager le tabagisme chez les jeunes. Jusqu'à 15 ans l'interdiction est formelle.

Au-delà, la consommation de tabac est tolérée dans nos espaces pour mieux être contrôlée. Les temps sont aménagés et encadrés par un animateur.



Je soussigné(e).....
.....

Avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et consent à le respecter.

Et dans l'éventualité de sa transgression consent à me soustraire aux sanctions applicables.

Date :

 **NOTES**

